N
W E
S

ZONES DU PLU

Limite zones PLU

PRESCRIPTIONS SPECIFIQUES

- ER : Emplacement réservé
- Espace boisé classé au titre de la loi littoral (Art L121-27 du CU)
- Zone Humide à préserver (Art L151-23 du CU)
- Jardin à préserver (Art L151-19 du CU)
- Cône de vue paysager à préserver (Art L151-19 du CU)
- Secteurs où toute construction est interdite dans l'attente d'une mise aux normes du dispositif d'assainissement (Art R151-34 1° du CU)
- Element de patrimoine à protéger
- Murs à protéger (Art L151-19 du CU)
- Alignement bâti à maintenir ou à créer en cas de nouvelle construction

La commune est soumise à des aléas.
Les pétitionnaires doivent prendre en compte ces aléas dans l'élaboration de leurs projets (voir réglement écrit).

Ap

Ncap

Ap

A1

H1

LES BOUTEILS

Ua

Ub

C2

B2

B3

F2

C3

B6

LES TRUCHETS

Ub

Ua

Ubc

Ubd

Ubb

Ub

E1

F4

B4

ER1

A

Ap

Ncap

LE SERRE

Ua

Uba

Ub

F3

C1

B1

B5

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE PUY-SANIERES (05200)

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT – 4.3. Plan de zonage – Le Serre / Les Truchets / Les Bouteils

POS initial approuvé le 23 Octobre 1978	**ECHELLE : 1/1500ème**
PLU arrêté le Le Maire	Alpicité Nicolas BREUILLOT urbanisme & paysages SARL Alpicité – 14 rue Caffe – 05200 EMBRUN Tel : 04.92.46.51.80 / Mail : contact@alpicite.fr www.alpicite.fr
PLU approuvé le Le Maire	Monteco Ingénierie & Conseil Caroline GUIGNIER MONTECO 90 chemin du réservoir 04260 ALLOS Tel : 04.92.83.81.36 mail :cguignier@monteco.fr www.monteco.fr